



COMMUNE
de
ROMANEL-SUR-LAUSANNE

PREAVIS MUNICIPAL

N° 50 / 2020

au Conseil communal

* * *

**Remplacement des cylindres et lecteurs de
badges de l'ensemble des bâtiments
communaux**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Historique – Introduction

La Commune de Romanel-sur-Lausanne a construit en différentes étapes ses bâtiments communaux (une douzaine) et a équipé ceux-ci de cylindres mécaniques de différentes marques, s'ouvrant à l'aide de clés physiques. Des plans de fermeture munis de plusieurs clés ont été élaborés au fil du temps, renforçant la complexité et le nombre de clés nécessaires à l'ouverture et à la fermeture des bâtiments.

La gestion électronique des droits d'accès sur les cylindres extérieurs des bâtiments a été mise en œuvre, à l'aide d'un logiciel, durant les années 2000 par le Municipal en charge des bâtiments de l'époque. Il s'agit du système Dom Protector. Cette solution avait été retenue par la Municipalité en place afin de protéger et sécuriser les portes d'entrées des bâtiments. Nous ne pouvons que constater qu'il aurait été préférable de mettre en place un concept général et évolutif de sécurité sur l'ensemble des bâtiments de la commune, avec la possibilité d'intégrer les nouveaux bâtiments et de ne pas se focaliser uniquement sur les aspects financiers. Le système actuel, qui a fait ses preuves, est devenu vétuste au vu de l'avancement des technologies, notamment par sa programmation fastidieuse. Par exemple, lors de la modification des droits d'accès, la création d'un nouveau badge ou la perte d'un badge, il est nécessaire de se rendre vers chaque cylindre concerné afin de le reprogrammer. De plus, la perte d'une clé par un détenteur nécessite le remplacement complet du plan de fermeture concerné, ainsi qu'une nouvelle fabrication des clés liées.

La gestion des plans de fermeture ainsi que des clés intervient de manière ponctuelle ce qui, au fil du temps, ne permet plus de garantir une vue d'ensemble et de certifier l'intégralité des détenteurs de clés des bâtiments communaux. Nous ne pouvons que regretter qu'aucun

inventaire n'ait été établi à l'installation de la gestion électronique des accès. Toutefois, depuis l'engagement de notre Assistant de Sécurité Publique, un inventaire précis des clés électroniques a été créé et est tenu à jour. Néanmoins, les clés non électroniques n'y sont pas répertoriées avec pour conséquence que nous ne disposons ni d'informations sur les détenteurs des clés non électroniques, ni même d'informations sur les portes qu'elles ouvrent à l'intérieur du bâtiment référencé.

La situation décrite ci-dessus amène non seulement un risque au niveau de la sécurité des bâtiments, mais elle entraîne également une complexité supplémentaire dans la gestion des accès aux bâtiments communaux.

2. Besoins techniques

La mise en place d'un contrôle d'accès électronique des bâtiments communaux doit être réalisée pour les raisons suivantes :

- Minimiser les risques et les coûts induits par la perte de clés ;
- Gérer de manière simple les exigences d'accès en constante évolution ;
- Renforcer la sécurité et diminuer le nombre de clés.

Ce contrôle d'accès électronique permettra également de s'adapter à l'évolution des attentes, tant au niveau interne qu'au niveau des divers occupants des locaux (sociétés, commissions et groupes) et simplifiera la gestion des locations.

3. Procédure

Afin de trouver le meilleur prestataire pour effectuer les tâches du présent préavis, une procédure sur invitation a été effectuée. Ainsi, un appel d'offres accompagné d'un cahier des charges et d'une liste des bâtiments, définissant entre autres les besoins de la Commune de Romanel-sur-Lausanne et les critères de sélection, a été adressé à trois candidats potentiels. Trois soumissions ont été envoyées à la Commune de Romanel-sur-Lausanne. Une séance de clarification, qui a fait l'objet d'un procès-verbal, a été organisée pour chaque soumission.

Sur la base de l'évaluation de chacune des trois offres, la Municipalité propose d'attribuer les travaux à la société : « Quincaillerie du Léman SA ».

4. Déploiement du contrôle d'accès dans les bâtiments

Outre les serrures et autres dispositifs d'accès, le contrôle d'accès comprend les prestations informatiques pour la mise en place du logiciel de gestion sur les serveurs de la commune, les prestations du monteur électricien pour le câblage informatique et électrique des lecteurs de badges et toutes les prestations de menuiserie et de serrurerie nécessaires au remplacement des cylindres et des lecteurs de badges.

Sur les douze bâtiments communaux concernés, les accès actuels doivent être remplacés par différents types de modules d'accès, à savoir : des contrôles d'accès "online", des contrôles d'accès "offline", des poignées "offline", des cylindres "offline" intérieurs, des cylindres "offline" extérieurs, soit un total de 292 dispositifs.

En outre différentes attentes techniques sont nécessaires pour la bonne réalisation du projet et concernent les différentes composantes du changement du dispositif.

- Au niveau des lecteurs de badges, il s'agit notamment de répondre aux normes de résistance aux conditions climatiques pour les lecteurs externes. De plus, les accès "online" doivent pouvoir être commandés aussi bien à distance que sur place à l'aide d'un smartphone.
- Au niveau des cylindres et des poignées, le système d'ouverture et de fermeture des portes de tous les bâtiments communaux doit être identique pour l'ensemble des utilisateurs. L'historique des cylindres (ouvertures et fermetures) doit être disponible pour une durée d'un mois ou doit pouvoir identifier les 1'000 derniers mouvements. Cet historique devra mentionner l'utilisateur et la date et l'heure d'ouverture ou de fermeture de la porte. Un maintien de l'état d'ouverture ou de fermeture de la porte doit être programmable au niveau des cylindres et des poignées. Chaque cylindre doit pouvoir être programmé indépendamment des autres de façon simple, à l'aide d'une clé de programmation ou d'un petit appareil mobile léger. Le remplacement des cylindres doit être réalisé de façon à pouvoir s'intégrer dans les portes et les huisseries existantes de manière discrète et inaperçue. Le remplacement des batteries, si les cylindres en possèdent, sera réalisé de manière simple et facile, afin d'être confié à du personnel non initié.
- Au niveau des clés et / ou badges, chaque clé et / ou badge doit pouvoir être programmé indépendamment des autres. En cas de perte, vol ou destruction des clés et / ou badges, ils doivent pouvoir être désactivés le plus rapidement et efficacement possible. La fourniture de 200 clés et /ou badges est comprise dans l'offre.
- Le logiciel de gestion d'accès doit être simple d'utilisation, intuitif, flexible et convivial. Il doit suivre les évolutions technologiques et pouvoir être mis à jour. La base de données sera implémentée sur les serveurs de la commune. Une formation complète sur le logiciel de gestion d'accès pour deux collaborateurs est comprise dans l'offre.

5. Coût de l'installation

Les trois offres reçues ne comportant ni installations électriques, ni prestations informatiques, ces éléments ont été ajoutés à l'offre retenue par la Municipalité. Des devis séparés ont été demandés par la commune auprès des entreprises usuelles. De plus, les montants communiqués Hors Taxe (HT) ont été adaptés Toutes Taxes Comprises (TTC) dans le tableau ci-dessous.

Lieux	Coût
Le Bâtiment du Marais	15 900.00
La Salle polyvalente de Prazqueron	32 400.00
Le Complexe scolaire de Prazqueron	14 200.00
Le Module scolaire de Prazqueron	5 400.00
Le Collège des Esserpys	12 200.00
Le Collège du Rosset et local à vélos	9 900.00
La Maison de Commune et local du mur	31 100.00
Le Temple	3 400.00
La Villageoise	5 500.00
Le Four banal, y compris la Ludothèque, la Bibliothèque et la Salle 1803	6 100.00
L'Ancienne Laiterie	1 300.00
Le Bâtiment du Raffort (Voirie, SDIS et appartement)	8 300.00
Le logiciel et la formation	7 600.00
Les clés et badges	1 800.00
Installations électriques	13 000.00
Prestations informatiques	4 000.00
Divers et imprévus 10%	17 900.00
Total TTC	190 000.00

6. Financement

Cette dépense est prévue à raison de **Fr. 220'000.--** dans les projets futurs – crédit à voter du budget 2020.

La Municipalité propose le financement par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans la limite du plafond d'endettement.

L'amortissement sera effectué sur une période de 10 ans.

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE


- vu le Préavis municipal N° 50/2020 adopté en séance de Municipalité le 28 août 2020 ;
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- 1) d'accepter le Préavis municipal No 50/2020 tel que présenté;
- 2) d'accorder un crédit de **Fr. 190'000.-**, TTC, pour le remplacement des cylindres et lecteurs de badges de l'ensemble des bâtiments communaux ;
- 3) d'autoriser la Municipalité à financer ce montant par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédit disponibles, dans la limite du plafond d'endettement ;
- 4) d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée de 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :



Daniel Crot



La Secrétaire :



Isabelle Dougoud

Délégué Municipal : M. Daniel Crot, Syndic

Autre délégué : M. Luigi Mancini, Municipal

Romanel-sur-Lausanne, le 28 septembre 2020

